

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 3^e trimestre 2022

Séance du 18 juillet 2022

Scrutin public

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après affichage et télétransmission pour contrôle de sa légalité le 19 juillet 2022.

Le Maire,

Yvan SONNERAT



L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le douze juillet, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 *Au Registre suivent les signatures*

Présents (16) : M. Yvan SONNERAT, Maire – M. Ludovic MONDONGO, Mme Fabienne DRÈME, M. Eric FRULLINO, M. Guy PONTAROLLO Adjoints – M. Gérard FLUTTAZ, M. Alain GIMENEZ, M. Roger DALLEVET, M. Pierre AGERON, Mme Liliane BORTOLUZZI, Mme Isabelle DUMONT, Mme Nathalie DAVIET, M. Luc DUBOIS, M. Jean-Marc STEDILE, Mme Séverine CARTIER, Mme Corinne BRUCHE.

Ayant donné pouvoir (9) ou absents (4) : Mme Karine FALCONNAT (pouvoir à M. Yvan SONNERAT) Mme Carole BERNIGAUD (pouvoir à Mme Fabienne DREME), Mme Yolande BAUDIN (pouvoir à Mme Carole BERNIGAUD), Philippe LANGANNE (pouvoir à M. Guy PONTAROLLO), Mme Christine PEPIN (pouvoir à M. Pierre AGERON), Mme Isabelle RAVIER (pouvoir à Mme Nathalie DAVIET) M. Jérôme CHAMOSSET (pouvoir à M. Eric FRULLINO), Mme Guillemette SCHALBURG (pouvoir à Mme Liliane BORTOLUZZI), Jean-Claude PERCEVAL, Mme Vanessa LEBAILLY, M. Grégoire BALLANSAT, Mme Sophie FORNUTO.

Secrétaire de séance : Il a été désigné Mme Fabienne DREME.

Délibération 2022-73

MARCHES PUBLICS – AVENANT 01 MAITRISE D'ŒUVRE FRUITIERE

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la commande publique,
VU le marché attribué dans le cadre de la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'ancienne fruitière,
Vu le projet d'avenant,
ENTENDU le rapport de M. l'Adjoint au bâtiment selon lequel :

Le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre prévu pour la réhabilitation de l'ancienne fruitière a été fixée à la signature du marché forfaitairement à 141 000,00 € TTC soit un taux de rémunération de 11,75%.

En phase d'avant-projet définitif (APD), l'enveloppe de travaux arrêtée s'élève à :

Coût prévisionnel APD :	1 550 000,00 € HT
<u>Travaux à déduire de l'enveloppe (EQUATERRE)</u>	<u>141 000,00 € HT</u>
Coût prévisionnel ouvrant droit à honoraires	1 409 000,00 € HT

En effet, lors de l'établissement du projet, des études complémentaires ont mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre des fondations spéciales importantes. Cette mise en œuvre entraîne une augmentation significative de l'enveloppe travaux.

Par application du taux, le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève ainsi à 165 557,50 € HT soit 198 669,00 € TTC.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération **2022-73** **MARCHES PUBLICS – AVENANT 01 MAITRISE D'ŒUVRE FRUITIERE**

En conséquence, il est nécessaire de passer un avenant de :

Marché initial :	117 500,00 € HT
<u>Marché définitif :</u>	<u>165 557,50 € HT</u>
Montant de l'avenant :	48 057,50 € HT

Par ailleurs, le délai global du marché prévu était de 17 mois pour un marché notifié le 18/12/2020. Aussi les suggestions techniques imprévues amènent à prolonger le délai de ce marché de maîtrise d'œuvre afin de répondre aux exigences de la commande publique d'une part, et des formalités comptables d'autre part.

- **Il est proposé au Conseil municipal :**
- **D'approuver l'avenant 01 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la fruitière tel que présenté ci-dessus et annexé à la délibération**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.